

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2023-68

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 7 POUR CONTRE 1 ABSTENTION

2023-68 Modification du Règlement Intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine

L'adjointe au Maire, Coralie Capel Stoltz, présente,

Des modifications ont été apportées au règlement intérieur sur l'année 2022-2023, que ce soit en termes d'organisation ou de tarifs. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour le mettre à jour. Ainsi, sur l'année 2022-2023, le Conseil municipal a mis en place un tarif social de la cantine ainsi que la facturation d'une pause méridienne.

Le périscolaire du matin, compte tenu de la très faible fréquentation, a été suspendu jusqu'à nouvelle demande des familles.

Le périscolaire du soir se termine désormais à 18h.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14/09/2023

Monsieur Jean-Marc Bellot, maire.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2023 - 69

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2023- 69 – Delibération modificative n°1 du budget équipements touristiques

Le Maire expose,

Le conseil municipal doit se prononcer pour procéder aux mouvements comptables suivants dans le cadre d'une Décision Modificative n° 1 du budget n°15130 des EQUIPEMENTS TOURISTIQUES.

Au compte 66111, un montant de 5656,76 € pour les intérêts d'emprunts n°808769 de 2023 étaient nécessaire mais il ne reste plus que 5480,59 €. Il manque donc 176,17 € au chapitre 66 pour que le SGC de la MURE puisse prendre en compte le mandat des intérêts.

Le compte 65888 « Autres » du Chapitre « Autres charges de gestion courante » quant à lui est crédité à hauteur de 2143,73€ et seulement 0,94 centimes ont été consommés au 13/09/23. L'an dernier, cette ligne n'avait pas été consommée.

Cette DM1 a donc pour objet de transférer 176,17 de crédit du compte 65888 vers le compte 66111.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les mouvements budgétaires suivants sur le budget général n°15130 des EQUIPEMENTS TOURISTIQUES :

DM n° 1 - DM n°1 du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	176,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	176,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	176,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	176,17 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	176,17 €	176,17 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023
Monsieur Jean-Marc BELLOT
Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2023 - 70

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR CONTRE 0 ABSTENTION

2023- 70 – Tarif- Vente PIT

Monsieur le Maire présente,

En complément de la délibération 2022-81 fixant les tarifs de vente au Point d'Information Touristique à partir du 1^{er} janvier 2023, il convient de rajouter un tarif pour la vente de livret sur l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le tarif suivant au Point d'Information Touristique :

Livret sur l'Eglise	5 €
---------------------	-----

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2023 -71

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR CONTRE 0 ABSTENTION

2023-71 Logement du directeur d'exploitation

Monsieur le Maire présente,

La commune dispose d'appartements communaux dans la Mairie. Un appartement, situé au-dessus de la mairie, est actuellement inoccupé dans l'attente des travaux de réhabilitation du bâtiment communal.

La Régie du domaine skiable est en cours de recrutement d'un directeur d'exploitation. Les candidats s'interrogent sur la possibilité de se loger facilement sur Gresse-en-Vercors. Or, la loi autorise à louer un appartement sur une courte durée dans le cadre d'un bail mobilité, en facturant les charges de manière forfaitaire. Le Maire propose que la commune se réserve la possibilité de louer un appartement au futur directeur d'exploitation de la RDSGV.

Au regard des consommations du bâtiment, les charges ont été évaluées à 142,45 euros par mois (chauffage).

Les charges d'électricité, d'eau froide et d'eau chaude seront à la charge du locataire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'autoriser la mise en location de l'appartement situé au-dessus de l'école dans le cadre d'un bail mobilité d'une durée de 10 mois à destination du futur directeur d'exploitation de la Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors pour la saison hivernale 2023-2024,
- FIXE le loyer à 300 euros par mois, plus les charges de chauffage d'un montant forfaitaire de 142,45 euros par mois. Les charges d'électricité, d'eau froide et d'eau chaude seront à la charge du locataire.
- AUTORISE M. le Maire à signer un bail mobilité avec le locataire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2023-72

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR CONTRE 0 ABSTENTION

2023-72 Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire présente,

Conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts (CGI), les Conseils Municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants prévue (TLV) à l'article 232 du CGI peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

La commune de Gresse-en-Vercors est située dans le périmètre d'application de la TLV et figure sur la liste annexée au décret 2013-392 du 10 mai 2013.

Le Maire propose de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE l'augmentation de la majoration de 20% et CHARGE monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2023-73

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Éric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR

CONTRE

0 ABSTENTION

2023-73 Location des salles municipales

Monsieur le Maire présente,

Pour répondre à des demandes d'associations ou de personnes privées pour exercer des activités lucratives, la Commune propose que la location des salles situées dans les bâtiments communaux soit fixée à 10€ de l'heure pour contribuer aux charges.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-47 du 9 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le tarif de location des salles appartenant à la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2023 - 74

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR CONTRE 0 ABSTENTION

2023- 74 – Autorisation de recrutement pour remplacement

Monsieur le Maire présente,

Vu l'article L332-13 du code général de la fonction publique relatif aux contrats conclus avec des agents contractuels occupant des emplois permanents dans la fonction publique territoriale pour répondre à des besoins temporaires.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2023 - 75

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR CONTRE 0 ABSTENTION

2023- 75 – Convention entre la mairie et Nordic Isère

Monsieur le Maire présente,

Notre collectivité Commune de Gresse en Vercors exerce la compétence ski nordique sur son territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de signer la convention d'adhésion à l'Association Nordic Isère (Association départementale pour le développement et la promotion des activités de ski de fond), jointe à la présente délibération. Cette convention détaille les relations de notre collectivité avec Nordic-Isère, pour la perception de la redevance des titres réciprocaires d'accès aux pistes de ski de fond, pour les services fournis et les missions assurées par Nordic-Isère.

Cette convention est valable jusqu'au 30 septembre 2024 et devra être renouvelée chaque année.

L'adhésion annuelle s'élève à 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE la convention d'adhésion avec l'Association Nordic-Isère pour la saison 2023-2024, dans le cadre de l'exploitation de son domaine de ski de fond
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents y afférant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2023 - 76

Séance du 14 septembre 2023 à 19h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Octavie Martin, Jac Samson

Représentée : Bertrand Lecuyer représenté par Eric Mena

Absents :

Secrétaire : Octavie MARTIN

VOTE : 8 POUR

CONTRE

0 ABSTENTION

2023- 76 – Démission de l'adjoint au Tourisme

Monsieur le Maire présente,

Par courrier du 30 août 2023, M. Jean-Luc JAMONEAU a fait part à M. le Préfet de l'Isère de démissionner de sa fonction de 2^{ème} adjoint au maire de Gresse-en-Vercors et de son mandat de conseiller municipal. Par courrier retour, M. le Préfet a accepté ces démissions.

Compte tenu qu'aucun élu ne souhaite occuper les fonctions d'adjoint au tourisme, le maire propose au conseil municipal de laisser vacant le poste d'adjoint au tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE la proposition de laisser le poste d'adjoint au tourisme vacant et CHARGE monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 14 septembre 2023

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire

